

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°52 du 16 décembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°13

CIRCULAIRE N° 0-30452-2011/DEF/DPMM/2/RA
portant abrogation d'un texte.

Du 25 novembre 2011

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ;
bureau « équipages de la flotte et marins des ports ».*

CIRCULAIRE N° 0-30452-2011/DEF/DPMM/2/RA portant abrogation d'un texte.

Du 25 novembre 2011

NOR D E F B 1 1 5 2 1 3 3 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 646/DEF/DPMM/2/E du 1^{er} juin 1994 (BOC, p. 2417 ; BOEM 323.3.3).

Référence de publication : BOC N°52 du 16 décembre 2011, texte 13.

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

- circulaire n° 646/DEF/DPMM/2/E du 1^{er} juin 1994 relative aux qualifications et à l'emploi du personnel cynotechnicien de la marine.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
sous-directeur « gestion du personnel »,*

Philippe HELLO.